# Mohammed est-il l’auteur du Coran?



Qui a écrit le Coran?  Quelqu’un doit bien l’avoir composé.  Après tout, combien d’hommes du désert se sont levés pour donner au monde un livre comme le Coran?  Ce livre contient d`incroyables détails sur les nations, les prophètes et les religions du passé, de même que des informations scientifiques justes et précises qui étaient tout à fait inconnues à l’époque.  Quelle est donc la source de tout cela?  Si nous nions l’origine divine du Coran, il ne reste que quelques possibilités, à savoir :

- Que le prophète Mohammed a lui-même rédigé le Coran

- Qu’il l’a emprunté de quelqu’un d’autre.

Dans ce dernier cas, il l’a emprunté soit d’un juif, soit d’un chrétien, ou peut-être d’un des étrangers vivant en Arabie à l’époque.  Les Mecquois, pourtant, n’ont jamais pensé à l’accuser de l’avoir emprunté chez l’un d’eux.

En réponse à ces accusations, Dieu dit :

**« Et ils disent : « Ce sont des légendes anciennes qu’il se fait écrire.  On les lui dicte matin et soir! »  Dis-leur, (ô Mohammed) : « C’est Celui qui connaît les secrets des cieux et de la terre qui l’a révélé.  Et Il est certes Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran 25:5-6)**

C’était un fait connu, par ses détracteurs, que Mohammed, qui avait été élevé parmi eux, n’avait jamais appris ni à lire ni à écrire.  Ils savaient qui il avait côtoyé et où il avait voyagé; ils reconnaissaient son intégrité et son honnêteté, au point où ils l’avaient surnommé « Al-Amin », qui signifie le digne de confiance, celui qui est honnête.  Mais dans leur haine du message qu’il prêchait, ils l’accusaient d’être un sorcier, un poète, et même un imposteur.  Bref, ils l’accusaient de tout ce qui leur passait par la tête.  Dieu dit :

**« Vois ce à quoi ils te comparent !  Ils s’égarent, donc, et sont incapables de trouver un chemin [vers la vérité]. » (Coran 17:47-8)**

La vérité est que Dieu est parfaitement au courant de tout ce qui se passe dans les cieux comme sur la terre; Il connaît le passé et le présent, et Il révèle la vérité à Son prophète.

## Mohammed aurait-il pu l’écrire?

Il est impossible que Mohammed ait écrit le Coran et ce, pour les bonnes raisons suivantes :

Premièrement, de nombreuses occasions se sont présentées où il aurait pu, s’il avait eu de mauvaises intentions, inventer une « révélation ».  Par exemple, après la première révélation, les gens voulurent connaître la suite; mais le Prophète ne reçut rien d’autre durant des mois.  Les Mecquois se mirent à rire de lui en disant « son Seigneur l’a abandonné! » et ce, jusqu’à ce que la sourate 93, ad-Doha, soit révélée.  Durant l’intervalle, le Prophète aurait bien pu inventer quelque chose pour mettre fin aux moqueries dont il était l’objet, mais il n’en fit rien.  Aussi, au cours de sa mission, certains hypocrites accusèrent son épouse ‘Aisha de débauche.  Le Prophète aurait facilement pu inventer des versets pour la disculper, mais il dut subir une attente insoutenable qui dura des jours et des jours, durant lesquels il fut l’objet de moqueries et d’angoisse, jusqu’à ce que vienne la révélation de Dieu la disculpant de toute accusation.

Deuxièmement, le Coran contient lui-même des preuves démontrant que Mohammed ne peut en être l’auteur.  Certains versets lui reprochent certaines choses qu’il a faites, parfois durement.  Comment un imposteur se serait-il lui-même blâmé, risquant de perdre le respect et la loyauté de ses fidèles?  Voici quelques exemples :

**« Ô Prophète!  Pourquoi t’interdis-tu ce que Dieu t’a rendu licite dans le but de plaire à tes épouses?  Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran 66:1)**

**« … tu cachais en toi-même ce que Dieu allait rendre public.  Tu craignais les gens alors que Dieu est plus digne d’être craint. » (Coran 33:37)**

**« Il n’appartient pas au Prophète ni aux croyants d’implorer le pardon pour les polythéistes – même s’il s’agit de proches parents – après qu’il leur soit devenu clair que ce sont les gens de l’Enfer. » (Coran 9:113)**

**« Et celui qui s’empresse vers toi, mû par la crainte (de Dieu), tu ne lui portes pas attention.  Non!  En vérité, ce [Coran] est un rappel. »  (Coran 80:8-11)**

S’il avait tenté de dissimuler quoi que ce soit, ç’aurait certainement été ces versets; mais il les a fidèlement récités.

**« Et il ne garde pas pour lui-même, avec avarice, ce qui lui a été révélé.  Et [ce Coran] n’est point la parole d’un démon banni.  Où donc allez-vous?  Ceci n’est autre qu’un rappel à toute la création, pour ceux d’entre vous qui veulent suivre le droit chemin. » (Coran 81:24-27)**

Dans les versets suivants, le Prophète reçoit un avertissement :

**« Certes, Nous t’avons révélé le Livre avec la vérité, afin que tu juges entre les gens selon ce que Dieu t’a appris.  Ne te fais pas l’avocat des traîtres et implore le pardon de Dieu, car Dieu est certes Pardonneur et Miséricordieux.  Et ne plaide pas en faveur des gens qui se trahissent eux-mêmes.  Certes, Dieu n’aime pas le traître et le pécheur. Ils cherchent à se cacher des gens, mais ils ne cherchent pas à se cacher de Dieu.  Or, Il est avec eux quand, la nuit, ils tiennent des discours qui Lui déplaisent.  Dieu cerne parfaitement ce qu’ils font.  Certes, c’est vous qui plaidez en leur faveur dans la vie d’ici-bas.  Mais qui plaidera en leur faveur auprès de Dieu, au Jour de la Résurrection, et qui sera alors leur défenseur?  Quiconque agit mal ou se fait du tort à lui-même puis implore aussitôt le pardon de Dieu, trouvera Dieu Pardonneur et Miséricordieux.  Quiconque commet un péché ne le commet qu’à son propre détriment.  Et Dieu est Omniscient et Sage.  Et quiconque commet une faute ou un péché puis en jette le blâme sur un innocent se charge du fardeau du mensonge et d’un péché manifeste.  Et n’eut été de la grâce de Dieu et de Sa miséricorde sur toi, (ô Mohammed), une partie d’entre eux t’aurait volontiers égaré; mais ils n’égareront qu’eux-mêmes et ne peuvent en rien te nuire.  Dieu t’a révélé le Livre et la sagesse, et t’a enseigné ce que tu ne savais pas.  Et la grâce de Dieu, sur toi, est infinie. »  (Coran 4:105-113)**

Ces versets font allusion à un musulman de Médine qui avait volé une pièce d’armure et l’avait cachée sur la propriété de son voisin juif.  Lorsque les propriétaires de l’armure l’attrapèrent, il nia tout, mais l’armure fut trouvée chez son voisin.  Ce dernier accusa son voisin musulman, qui continuait de nier.  Les autres musulmans de la tribu à laquelle appartenait l’homme allèrent trouver le Prophète afin que ce dernier le défende et le Prophète commençait à pencher en leur faveur lorsque les versets mentionnés ci-haut furent révélés, acquittant le juif du crime qui avait été commis.  Et tout cela en dépit du refus du juif de croire en la mission prophétique de Mohammed.  Les versets ordonnaient au prophète Mohammed de ne pas se faire l’avocat de celui qui avait cherché à tromper.

**« … Ne te fais pas l’avocat des traîtres et implore le pardon de Dieu » et « Et n’eut été de la grâce de Dieu et de Sa miséricorde sur toi, (ô Mohammed), une partie d’entre eux t’aurait volontiers égaré. »**

Si Mohammed avait été un imposteur et avait lui-même rédigé le Coran, il se serait assuré de ne rien écrire qui aurait risqué de compromettre la possibilité que des gens se convertissent à sa religion.  Le fait que le Coran réprimande Mohammed à diverses reprises au sujet de mauvaises décisions qu’il a prises dans des circonstances particulières est en soi une preuve qui démontre qu’il ne pouvait en être l’auteur.